



# DOSSIER DE PRESSE

Bilan 2011 et perspectives 2012

— Janvier 2012

---



---

## SOMMAIRE

**2012 : l'ADEME garde le cap**

**Actions 2011**

**Perspectives 2012**

---

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## 2012 : L'ADEME GARDE LE CAP

**François Loos, Président de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) présente ce 20 janvier, ses vœux à la presse pour cette nouvelle année 2012 ; une occasion pour l'ADEME de faire le bilan de ses actions au cours de l'année écoulée et de partager ses objectifs et perspectives pour 2012.**

Avec 20 ans d'existence célébrés en 2011, l'ADEME a connu ces trois dernières années une intensification de son action en faveur d'un développement durable de la société française ; non seulement en tant qu'opérateur du Grenelle Environnement mais aussi, plus récemment, dans le cadre des Investissements d'Avenir dont elle s'est vue confier la gestion des programmes relevant de ses champs de compétences.

Le bilan 2011 de l'ADEME confirme cette forte tendance. L'année a en effet été riche de projets d'envergure : soutien à la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables par le biais du Fonds Chaleur ; soutien aux programmes de prévention, d'amélioration du tri et du recyclage, de valorisation des déchets ; politiques sectorielles au service des villes et des territoires (résorption des nuisances sonores, innovation en matière de transports et de mobilité, rénovation des friches urbaines, traitement des sites et sols pollués, amélioration de la qualité de l'air).

Mais surtout, l'année 2011 aura été, pour l'ADEME, celle d'une dynamique sans précédent dans l'accompagnement de l'innovation française, renforçant ainsi son action fondamentale tout au long d'un processus qui va de l'idée au marché, des laboratoires à la réalisation concrète de pilotes.

En 2012, l'ADEME s'emploiera à porter avec toujours plus de convictions une vision à long terme, cohérente et transversale d'une société qui doit impérativement évoluer vers un développement durable. L'actualité nous le rappelle tous les jours. La diversité de ses domaines d'intervention et de ses expertises lui permet de proposer des solutions globales qui prennent en compte l'ensemble des enjeux, l'énergie, l'air comme les déchets. C'est ce qui fait la force de l'ADEME depuis 20 ans.

Dès lors, l'objectif de l'ADEME sera notamment de démultiplier ses actions pour accompagner et mobiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les collectivités et les particuliers. D'une part, elle intensifiera ses efforts pour lever les freins tant organisationnels que technologiques au développement des innovations et ce, afin d'atteindre, d'ici 2050, une réduction majeure de nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de renforcer la compétitivité française en matière de technologies vertes. D'autre part, elle poursuivra son soutien aux territoires et aux acteurs de terrain pour généraliser les actions concrètes et exemplaires existantes.

« Plus que jamais, l'ADEME maintiendra le cap de ses actions. 93% des Français s'accordent à penser que les efforts de chacun peuvent avoir un impact important en matière d'environnement<sup>1</sup>. Alors profitons de cet élan pour donner à tous les moyens de s'engager vers un développement durable de notre société. L'ADEME souhaite ainsi favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de croissance », déclare François Loos, Président de l'ADEME.

---

<sup>1</sup> Baromètre ADEME Les Français et l'environnement, 2011

# ACTIONS 2011

## Villes et territoires durables

### Un accompagnement des territoires pour relever les défis du Grenelle Environnement

En 2011, l'ADEME a poursuivi la mise en oeuvre des **Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE)**. Un tiers d'entre eux seront approuvés au cours du premier trimestre 2012 et tous s'achèveront au cours de l'été.

La dynamique des **Plans climat énergie territoriaux (PCET)** continue, relayée par l'obligation réglementaire faite aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser ces plans d'ici le 31 décembre 2012 (360 collectivités sont concernées).

Grâce à des appels à projets déployés dans de nouvelles régions françaises, l'ADEME a accompagné **en 2011 une vingtaine de nouveaux PCET**. Afin d'assurer la mise en œuvre locale de ces plans, elle a notamment participé au financement de postes de chargés de mission. Aujourd'hui, on compte ainsi **150 Contrats d'Objectif Territoriaux** financés par l'ADEME, contribuant à mobiliser les acteurs territoriaux en faveur du développement durable.

L'ADEME a par ailleurs lancé le **Label Cit'ergie**, qui a trouvé en 2011 un véritable écho auprès des collectivités. Ce label les amène à s'engager dans une démarche de qualité de leur politique énergétique et pose la première brique d'un PCET. 7 nouvelles collectivités ont été labellisées en 2011 et près de 60 s'engageront dans cette démarche d'ici fin 2012, mobilisant ainsi plus de 5 millions d'habitants.

#### Maisons de l'Emploi et Développement Durable : Faire émerger des territoires d'excellence

Au plus près du terrain, l'expérimentation « Maisons de l'Emploi et Développement Durable » permet d'identifier les besoins en emplois et en compétences des territoires français et d'établir des plans d'actions adaptés. Finalisé avec succès sur 3 territoires (Lille, Bayonne et le Grand Nancy), il a déjà mobilisé plus de 1 300 acteurs locaux et a été étendu à 30 autres Maisons de l'Emploi.

Véritable outil de pilotage, ce diagnostic a permis à l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi d'élaborer des plans d'actions portés au niveau de chaque territoire afin d'apporter sur le terrain des réponses concrètes en adéquation avec les besoins des entrepreneurs locaux. Présents dans chaque territoire, des chargés de mission de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi accompagnent professionnels, collectivités et grand public à chaque étape.

### Villes durables : des opérations thématiques complémentaires

Si l'ADEME accompagne les collectivités dans leurs démarches intégrées et transversales (PCET, AEU...) conformément aux engagements du Grenelle Environnement, elle les soutient également dans **de nombreuses opérations thématiques recouvrant les problématiques de la ville**.

L'ADEME a achevé sa **stratégie « Développement durable de la ville »** permettant aux différents décideurs publics et privés d'identifier et d'évaluer les conséquences de leurs réflexions et décisions en matière de consommation énergétique et de réduction des gaz à effet de serre et les aider à élaborer les modèles urbains de demain.

- **Résorption des points noirs bruit (PNB) :**

En 2011, après une campagne de sensibilisation, l'ADEME a pu constater la mobilisation des collectivités sur la problématique du bruit routier : en effet 8 dossiers pour le réseau routier des collectivités territoriales ont été retenus ainsi que 6 dossiers pour le réseau routier national. Enfin 2 dossiers pour le réseau ferroviaires ont été sélectionnés. L'ensemble de ces dossiers permettra de résorber près de 1300 points noirs bruit concernant plus de 3900 logements (dont 80 % dans le collectif), notamment par des investissements en isolation phonique ou en construction de murs anti-bruit.

- **Friches urbaines et sites pollués :**

26 projets d'aménagement ont été retenus suite à l'appel à projets « Friches urbaines » de 2011. Au final ce sont 133 hectares de zones urbaines qui seront réhabilités. Ces résultats confirment une dynamique initiée fin 2008 par le Plan de relance. Depuis 2009, le dispositif mis en place par l'ADEME a soutenu plus de 90 projets, contribuant à freiner l'occupation erratique de l'espace urbain en France. L'ADEME intervient désormais sur 123 sites pollués.

- **Bâtiment :**

Les appels à projets régionaux du PREBAT1 auront permis en 6 ans de financer 2 500 bâtiments exemplaires (500 en 2011). Le quart de ces opérations concerne la réhabilitation. Avec le lancement du PREBAT 2 en mai 2011, l'ADEME continue son soutien aux actions de démonstration concernant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments : les niveaux d'exigence sont relevés et 80 % des projets devront concerner la réhabilitation de bâtiment.

- **Transports et mobilité :**

En 3 ans d'existence de la charte d'engagement volontaire des transporteurs, un premier bilan positif : 484 transporteurs routiers de marchandises se sont déjà engagés dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dont 220 en 2011. Les premiers engagements arrivent à échéance et les objectifs fixés sont atteints. Désormais, la charte CO<sub>2</sub> évolue et s'adresse aussi aux transporteurs routiers de voyageurs. 16 entreprises sont à ce jour engagées.

**Mention Reconnu Grenelle Environnement  
Aider le particulier à choisir un professionnel pour ses  
travaux d'économies d'énergie**

Dans l'habitat, la qualité des travaux de performance énergétique est un enjeu essentiel et le choix de professionnels est parfois complexe. C'est pourquoi l'ADEME et le Ministère du Développement Durable ont créé la mention « Reconnu Grenelle Environnement » et initié une démarche dont les objectifs premiers sont d'aider le particulier à choisir un professionnel pour ses travaux d'économies d'énergie, en renforçant les exigences des signes de qualité existants et en favorisant leur notoriété auprès des particuliers. Dans ce cadre, la CAPEB (marque «ECO Artisan»), la FFB (marque «les Pros de la performance énergétique»), Qualibat, Qualit'EnR (appellations Qualisol, QualiPV, QualiBois, Qualipac) et QUALIFELEC ont obtenu la reconnaissance « Grenelle Environnement » en novembre 2011.

### Réalizations concrètes sur le terrain

#### → Rhône-Alpes

##### **Isolation phonique pour 120 logements de Pierrelatte**

En octobre 2010, un programme de résorption du bruit ferroviaire a été lancé sur la commune, et notamment dans le quartier du Roc, objet d'un projet de renouvellement urbain. Après avoir identifié des points noirs bruit ferroviaires dans la ville de Pierrelatte, des mesures ont été réalisées à l'intérieur de 40 bâtiments (180 logements). Elles ont permis d'identifier les habitations dont les fenêtres, les portes ou les systèmes d'aération n'étaient pas assez isolants. Cette réalisation d'audits a permis de désigner 120 logements éligibles à un traitement acoustique. Par le biais de travaux de protection de leurs façades, ceux-ci vont bénéficier d'une isolation phonique, et donc thermique, renforcée. L'objectif est de diminuer les niveaux sonores de 35 décibels minimum, notamment grâce à des menuiseries avec doubles vitrages acoustiques (composé de deux verres, dont un plus épais) et en munissant les entrées d'air de pièges à son.

A ce jour, 25 logements sociaux ont été traités et 50 sont en cours. Sur les maisons individuelles, les diagnostics sont à présent terminés et les travaux devraient démarrer dans les mois à venir. Dans ce cas, les particuliers restent maîtres d'ouvrage et choisissent leur entreprise. A Pierrelatte, dans les limites d'un plafond défini par la réglementation, le montant total des travaux (1,188 million d'euros) est pris en charge à 80% par l'ADEME et à 20% par RFF.

#### → Poitou-Charentes

##### **Onze logements et une crèche à Saint-Jean d'Angle**

Un vieux bâtiment situé à l'entrée du bourg de Saint-Jean d'Angle, en Charente-Maritime, comptant 538 habitants, avait connu plusieurs vies : vieil atelier, distillerie, usine de moyeux de charrettes, usine d'antivols... Rénové, il abrite 11 logements sociaux et une micro-crèche depuis début 2011.

L'opération a été lauréate d'un appel à projets régional PREBAT et Effinergie. D'un coût de près d'1,5 million d'euros, elle a notamment été soutenue par l'ADEME, la région Poitou-Charentes et le conseil général de Charente-Maritime. La communauté de communes du Sud-Charente, à laquelle appartient Saint-Jean d'Angle, s'est portée maître d'ouvrage après avoir acheté le bâtiment à un particulier et gère en direct les logements sociaux. Ce sont des appartements économes en énergie, avec des charges peu importantes et des loyers bas.

Le bâtiment était notamment soumis à une autorisation des Bâtiments de France qui limitait les

transformations sur la façade avant. D'où l'usage de techniques d'isolation adaptées au bâti ancien, avec pour objectif une consommation annuelle inférieure à 80 kWh/m<sup>2</sup> d'énergie primaire (contre une moyenne de 330 kWh/m<sup>2</sup> pour les bâtiments résidentiels).

**→ Transhorizon en Aquitaine**

**Un gain de 10% sur les consommations de carburant grâce à l'éco-conduite**

Active dans le transport scolaire et le tourisme, la PME autocariste Transhorizon basée à Berson (Gironde) s'efforce depuis plusieurs années de réduire l'empreinte de son activité sur l'environnement. Pour cela, elle a notamment misé sur la responsabilisation de ses conducteurs. Depuis deux ans, l'entreprise exploite ses propres cuves de gazole : elles sont reliées à des automates informatiques et gérées par un logiciel spécifique. La consommation de carburant de chaque véhicule et de chaque chauffeur est ainsi contrôlée. En 2011, les 30 chauffeurs ont suivi un stage d'éco-conduite. Grâce à cette nouvelle action, l'entreprise devrait économiser jusqu'à 10% de carburant sur la consommation de sa flotte.

## Le Fonds Chaleur

### Un effort sans précédent pour développer la chaleur renouvelable

Géré par l'ADEME, le Fonds Chaleur soutient le développement de la **production de chaleur à partir des énergies renouvelables** (biomasse, géothermie, solaire...). Il est destiné à tous les maîtres d'ouvrage (hors sphère domestique) : entreprises des secteurs agricole, industriel et tertiaire privé, collectivités et gestionnaires d'habitat collectif. Grâce à des aides financières spécifiques, le Fonds Chaleur facilite l'installation de nouveaux équipements destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables.

En 2011, **755 installations** ont bénéficié du Fonds Chaleur, pour un montant de 252 millions d'euros (biomasse, solaire thermique, géothermie profonde ou intermédiaire, réseaux de chaleur alimentés par les énergies renouvelables ou la récupération de l'énergie des UIOM). En 3 ans, le Fonds Chaleur a ainsi donné une véritable accélération aux projets de production de chaleur renouvelable : il a permis la mise en place de plus de 1 800 installations pour un montant de 684 millions d'euros d'aides.

En 2011, le 3<sup>ème</sup> appel à projet annuel pour les installations biomasse de grandes tailles (plus de 1 000 tep/an de biomasse consommée) a permis de retenir 24 projets, pour un montant total d'aides de 40 millions d'euros. Ils devraient permettre une production d'environ 114 000 tep/an et plus de 300 000 tonnes de CO2 évitées.

Pour les autres filières et pour les installations biomasse de taille inférieure, le Fonds Chaleur est géré localement et piloté par les directions régionales de l'ADEME, qui ont progressivement mis en place des appels à projets régionaux. Ces dispositifs ont permis en 2011 le financement de 108 réseaux de chaleur, 130 installations biomasse, 400 projets solaire thermique, 90 installations utilisant la géothermie. L'ensemble correspond à environ 185 000 tep/an.

### Réalisations concrètes sur le terrain

#### → Poitou-Charentes Bonilait-Protéines

Bonilait-Protéines est un fabricant français d'ingrédients laitiers en poudre destinés à l'industrie alimentaire et à l'allaitement animal. L'entreprise traite annuellement plus d'un milliard de litres de lactosérum. Industriel du Cantal basé à Saint-Flour (86), Bonilait-Protéines a un besoin important en vapeur pour son process.

Devant la nécessité de remplacer l'ancienne chaufferie vapeur au fioul lourd de Saint Flour, l'entreprise a souhaité faire preuve d'innovation en optant pour une installation moins émettrice de CO2. Depuis mai 2011, la chaufferie biomasse remplace les deux chaudières au fioul lourd qui sont conservées en appoint/secours.

La nouvelle chaufferie bois a été équipée d'un économiseur d'énergie sur les fumées, permettant d'améliorer le rendement. Les automatismes intégrés à la chaudière facilitent l'exploitation : elle adapte seule les différents paramètres de son fonctionnement au besoin de vapeur du site.

Avec une puissance de 5,2 MTwh (l'équivalent de 150 à 200 chaudières individuelles), la production thermique biomasse est de 3 233 tonnes équivalent pétrole, soit 92% des besoins. Cela représente 9 000 tonnes de CO2 évitées par an.

Cette opération, financée dans le cadre du Fonds chaleur a permis la création d'un 1 poste au sein de Bonilait-Protéines et à terme de 7 autres postes au sein de la filière bois seront créés.

Mise en service : Mai 2011

**→ Ile-de-France**  
**ICF LA Sablière**

ICF LA SABLIERE Habitat social est un programme solaire ambitieux avec pour objectif d'installer 3 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur 22 résidences. 2 500 logements seront ainsi équipés de capteurs solaires.

Phase de conception :

- 2006 :

Etude de faisabilité sur 53 résidences

Identification de 23 résidences présentant un fort potentiel

Financement des études ADEME et région IDF à 70%

Constitution de 5 lots sensiblement équivalents

Etat d'avancement :

- Octobre 2011 :

2 250m<sup>2</sup> de panneaux solaires installés et livrés, soit 15 installations sur 22 prévues

## Plan Déchets

### Un soutien renforcé à la prévention des déchets et aux équipements de tri et de recyclage

En 2011, dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle Déchets, l'ADEME a engagé près de 235 millions d'euros, pour l'essentiel au travers d'**aides à des opérations locales** mais également pour des aides à la **recherche**, au développement de **dispositifs d'observation** et à la réalisation de campagnes de **sensibilisation**.

Les aides aux opérations locales ont mobilisé des soutiens du Fonds Déchets et du Fonds Chaleur à hauteur de 205 millions d'euros et concerné plus de 2 000 opérations (depuis les études de projets jusqu'aux investissements lourds), parmi lesquelles on peut noter tout particulièrement :

- des **opérations de prévention** : 15 nouveaux plans de prévention dans les départementaux et plus de 150 programmes locaux de prévention dans des EPCI, 300 opérations de compostage à la source...
- l'**accompagnement à la redevance incitative (RI)** avec 80 collectivités aidées pour des études préalables et 54 aidées pour la mise en œuvre de la RI ;
- le **soutien aux équipements de tri, recyclage et traitement** : 540 opérations aidées, parmi lesquelles 130 rénovations de déchèteries et plus de 100 équipements de valorisation organique, principalement par méthanisation.

### Réalisations concrètes sur le terrain

#### → Ardèche

##### Cauval Industries, propriétaire de l'usine Simmons de Flaviac

470 000, c'est le nombre de matelas que pourra recycler l'usine chaque année. Les matelas, sommiers, canapés et fauteuils usagés sont des déchets très mal commodes à éliminer. Ils sont volumineux, peu compactables et difficiles à broyer. La mise en place d'une filière de recyclage pour ce type de déchets était donc intéressante.

Appartenant au groupe Cauval Industries, propriétaire de marques de literie comme Simmons ou Dunlopillo, l'usine de fabrication de matelas à Flaviac, en Ardèche, qui devait fermer, a finalement été reconvertie en unité de recyclage de déchets de literies. Un moyen de sauvegarder une soixantaine d'emplois.

Outre le recyclage des literies usagées, l'usine, rebaptisée Ecoval Environnement, traite aussi les déchets de fabrication de literies produits par les autres sites du groupe. Les matériaux récupérés (mousses, textiles, bois, acier...) sont revalorisés et réinjectés dans la production, ce qui permet de réaliser des économies sur les achats de matières premières, et d'amortir le coût du projet.

En contrepartie de l'aide ADEME, une évaluation technico-économique, comprenant une analyse carbone des transports, est prévue sur cinq années. L'ADEME a apporté une subvention de 700 000 euros à l'opération, soit environ 20 % des coûts investis.

#### → Picardie

##### Valor'Aisne : une démarche globale et concertée

Renouvellement d'équipement, programmes de préventions, besoin de nouvelles capacités de traitement..., autant de raisons qui ont conduit Valor'Aisne, le Syndicat départemental de traitements des déchets ménagers de l'Aisne, à s'engager dans un Contrat d'objectif territorial déchets (COT).

Après avoir décidé la mise en place d'un nouveau Centre de tri, le syndicat prévoit le déploiement d'actions de prévention en liens avec les collectivités, l'optimisation du service (collecte, déchetteries, traitement) et le développement de nouvelles filières de valorisation.

De plus pour définir à la fois les capacités de traitement nécessaires pour les déchets résiduels, les choix techniques et la localisation du futur centre de traitement, Valor'Aisne a créé une commission de concertation et d'études sur le traitement des déchets (COCETD) réunit des acteurs du monde socio-économique, les élus, les associations, les représentants de l'Etat...

---

www.ademe.fr / Twitter : @ademe et @ecocitoyens

—  
Service de presse ADEME / 01 49 09 27 47  
[adempresse@twa-corporate.com](mailto:adempresse@twa-corporate.com)

## L'ADEME, expert public de référence sur la comptabilité environnementale

L'ADEME mobilise son expertise pour fournir des outils, méthodes, conseils pour favoriser le passage à l'acte de tous ceux qui souhaitent réduire leur impact environnemental. Les travaux réalisés en 2011 autour de la comptabilité environnementale en sont une belle illustration.

Pour réduire ses impacts environnementaux, il est important de bien les connaître, puis de pouvoir mesurer ses progrès. L'objectif de la comptabilité environnementale est de permettre aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers d'évaluer leurs impacts sur l'environnement, en particulier leurs émissions de gaz à effet de serre (comptabilité carbone).

Ce sujet se développe fortement dans de nombreux pays mais plus particulièrement en France où le Grenelle Environnement a prévu plusieurs types de mesures.

- l'obligation de réaliser des bilans de gaz à effet de serre (GES) pour les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants
- l'obligation pour les prestataires de transport d'informer leurs clients sur le contenu CO<sub>2</sub> de leur prestation
- une expérimentation d'information des particuliers sur l'impact environnemental des produits qu'ils achètent (dit « affichage environnemental »)

### Réalisations concrètes

En 2011, l'ADEME s'est imposée comme l'expert public de référence auprès des ministères sur la comptabilité environnementale, sur ces différentes mesures. Son implication dans les trois mesures lui permet de jouer un rôle central pour assurer la convergence et la cohérence des solutions mises en place. L'Agence est présente depuis plusieurs années sur cette thématique mais elle a fortement renforcé ses actions en 2011, avec l'ambition de contribuer à fournir aux parties prenantes un ensemble complet de solutions pour les aider dans leurs démarches.

#### → Des méthodes

- L'ADEME en tant que secrétaire du pôle de coordination nationale sur les bilans GES était en charge de proposer la méthode réglementaire pour les bilans GES obligatoires qui a été adoptée en septembre 2011 ;
- Le travail que l'ADEME anime avec l'AFNOR a permis de faire aboutir sur la base de consensus avec les parties prenantes 9 référentiels sectoriels (c'est-à-dire 9 méthodes de calcul par catégorie de produit) pour l'affichage environnemental concernant notamment les téléviseurs, les shampoings ou les meubles en bois.

#### → Des données

- La Base Carbone® de l'ADEME a été retenue comme base de référence pour les bilans GES obligatoires et l'information CO<sub>2</sub> transport
- En 2012, l'ADEME mettra à disposition une base de données générique pour l'affichage environnemental afin que les fabricants puissent plus facilement et plus rapidement évaluer l'impact environnemental de leurs produits, et que les informations ensuite fournies au consommateur soient comparables.

#### → Des garanties sur la qualité des prestataires réalisant les calculs

- L'ADEME a animé un travail avec les parties prenantes qui devrait déboucher en 2012 sur un dispositif de qualification des prestataires réalisant des bilans GES

#### → Des bonnes pratiques

- Plusieurs directions régionales accompagnent des groupes d'entreprises dans l'appropriation des enjeux de l'affichage environnemental.
- En 2012, un centre de ressources sur les bilans GES sera créé permettant à ceux qui le souhaitent de trouver des solutions pratiques et de partager leurs expériences

# Investissements d'Avenir

## Un élan majeur en matière d'innovation environnementale

Les appels à manifestations d'intérêts (AMI) sont un véritable succès, révélé par la qualité et le nombre de projets reçus. Suite à la clôture des 18 AMI de 2011, ce sont près de 300 projets qui ont été réceptionnés et analysés. Parmi eux, **26 projets** ont été sélectionnés : 19 proviennent des AMI issus du Fonds démonstrateur de recherche sur les thèmes des véhicules décarbonés, des énergies marines et des réseaux électriques intelligents et 5 des premiers AMI des Investissements d'Avenir concernant les bâtiments, les expérimentations liées aux infrastructures de recharge VE-VHR, le solaire ou le photovoltaïque.

### → Nouveaux AMI lancés en 2011 :

- Biens et services éco-conçus et écologie industrielle
- Chaînes logistiques et mobilité occasionnelle des personnes
- Véhicules lourds routiers
- Géothermie
- Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Transports ferroviaires
- Grand éolien
- Allègement, aérodynamique et architecture des véhicules
- Chaînes de traction électrique
- Navires du futur
- Collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets
- Réseaux électriques intelligents
- Solutions innovantes de dépollution et de valorisation des sites et des sédiments
- Stockage de l'énergie
- Captage, transport, stockage géologique et valorisation du CO2
- Hydrogène et piles à combustible
- Chimie du végétal
- Chaîne de traction et auxiliaires des véhicules à motorisation thermique
- Biocarburants avancés

## Réalisations concrètes sur le terrain

### → Bretagne et Normandie

#### ORCA : un réseau de compétences autour d'un projet d'hydrolienne

La France dispose d'un excellent potentiel pour l'énergie hydrolienne. On estime entre 2 et 3 GW la capacité qui pourrait être installée en Bretagne et en Normandie. Le projet ORCA est un projet de démonstration en mer d'une hydrolienne de grande taille.

Il repose sur un réseau de compétences rassemblant des industriels, des PME et des organismes publics de recherche. Leur collaboration va permettre de réaliser les études, la fabrication et l'installation en mer d'une hydrolienne d'une puissance de 1 MW. Ce projet englobe la totalité du pilote : la construction de l'hydrolienne sur sa base gravitaire, les aspects déploiement et récupération, le contrôle et la surveillance, ainsi que le transport de l'énergie jusqu'au réseau.

- Projet piloté par : ALSTOM
- Partenaires : EDF, STX, NEXANS, SECTOR, STAT Marine, Ecole Centrale de Nantes, IFREMER, IUEM BREST (LDO, LEMAR, AMURE), CNRS, INPT, ARTS-ENSAM, CETIM
- Financé par l'ADEME dans le cadre des Investissements d'Avenir à hauteur de 8 M€ sur un budget total de 28 M€.

## → Nord-Pas-de-Calais

### **CIMEP : vers un « data-center » énergétiquement performant**

Le projet, d'une durée de 3 ans et demi, est piloté par ATRIUM DATA en tant que coordonnateur. Son montant total est de 5,5 M€ dont 1,7 M€ financés par l'Etat.

Avec le développement de la capacité de traitement de l'information, des calculs et des données par les serveurs, les « data-centers » sont confrontés à une augmentation forte et continue de la capacité requise en puissance électrique et en refroidissement, et représentent une part croissante de la consommation nationale d'électricité. Une étude menée par l'ADEME et ses homologues européens a montré qu'en 2007 le PUE (coefficient de performance énergétique) moyen des data-centres européens existants était de l'ordre de 2,5, c'est-à-dire que pour 1 kW d'électricité alimentant une baie de serveurs, cela génère un appel de puissance au niveau global du data-center de 2,5 kW.

Le projet CIMEP (Centre Informatique Modulaire Energétiquement Performant), localisé à Lille, a pour objectif principal de démontrer sur un « data-center » en situation réelle d'utilisation, l'efficacité d'un système de ventilation naturelle permettant d'atteindre un PUE inférieur à 1,1, et ce pour un centre de niveau TIER IV (le plus exigeant en termes de disponibilité et de redondance). Le projet vise également la récupération partielle d'énergie à partir des rejets thermiques du « data-center », ainsi que l'optimisation des architectures électriques et de climatisation.

### **→ CROME : démonstration franco-allemande transfrontalière d'une infrastructure de charge innovante et interopérable pour la mobilité électrique**

Le projet consiste à expérimenter entre l'Alsace et le Pays de Bade la mobilité électrique afin de démontrer qu'elle peut être opérationnelle avec divers fournisseurs d'énergie et constructeurs automobiles et que les frontières ne sont pas un obstacle. Le projet vise aussi à s'accorder sur les futures normes en matière de recharge.

- Financé par l'ADEME dans le cadre des Investissements d'Avenir
- Projet piloté par : EDF
- Partenaires français : Schneider Electric, PSA, IFSTTAR, Renault
- Partenaires allemands : EnBW, Bosch Siemens Daimler Porsche

## PERSPECTIVES 2012

En 2012, l'ADEME renforcera ses actions auprès des pouvoirs publics, des collectivités, des entreprises et des particuliers. Parmi les grands chantiers :

### 1) Renforcer les approches intégrées sur les territoires en les tirant vers l'excellence

- en entrant avec les collectivités porteuses de ces programmes dans un cycle opérationnel permettant de capitaliser des résultats conformes aux engagements initiaux ;
- en obtenant des résultats significatifs en matière de programmes de prévention déchets ;
- en faisant progresser le nombre de collectivités qui s'engageront dans une conduite de projet Cit'ergie (50 collectivités représentant 4 à 5 Millions d'habitants), et donc dans une démarche de PCET ;
- enfin, en développant des synergies entre les différents programmes sectoriels (prévention déchets, plan climat et qualité de l'air) quand ils se réalisent dans les mêmes collectivités.

### 2) Impulser 3 programmes structurants au niveau régional pour mobiliser les professionnels du bâtiment dans les bassins d'emploi

- en favorisant l'essaimage de l'expérimentation des Maisons de l'Emploi (MDE) réalisée sur 33 territoires pour la déployer sur 30 à 50 bassins d'emplois supplémentaires et ce, avec l'ensemble des acteurs du terrain pour une gestion prévisionnelle des emplois du secteur du bâtiment ;
- en consolidant le réseau des BEEP (Bâti Environnement-Espace Pro) - un dans chaque région (19 actuellement) - en renforçant leur professionnalisation et leur dynamique de réseau et en leur faisant porter le message Reconnu Grenelle de l'Environnement (RGE)
- en poursuivant le programme PRAXIBAT de rénovation des plateformes pédagogiques sur les nouveaux métiers du bâtiment liés à la performance énergétique et aux énergies renouvelables

### 3) Amplifier les actions menées pour mobiliser le plus grand nombre d'entreprises, de collectivités et de particuliers afin de réduire leur impact environnemental

- en développant les principales filières de chaleur renouvelable (bois, géothermie, solaire) et leur distribution (réseaux de chaleur) ;
- en privilégiant, dans le domaine des déchets, le développement du traitement des déchets organiques (la méthanisation, notamment) et des déchets du BTP ;
- en poursuivant les actions en matière de bruit, sites et sols pollués, friches urbaines ;
- en simplifiant toujours plus le passage à l'acte des particuliers, avec notamment les travaux sur la garantie de performance énergétique et l'élargissement de la démarche Reconnu Grenelle Environnement à d'autres sujets que les travaux de rénovation et en particulier à la maîtrise d'œuvre ;
- en mettant à disposition des entreprises et des collectivités des outils pratiques leur permettant d'appliquer les dispositions du Grenelle Environnement

#### Mobilisation des fonds du Grenelle Environnement en 2012

L'ADEME poursuivra ses aides à l'investissement (matériel ou immatériel) grâce au maintien à un niveau élevé des Fonds du Grenelle Environnement sur la chaleur renouvelable (238M€), les déchets (209M€ à comparer à 218M€), les sites pollués et les friches (32M€) et le bruit (16M€).

Ces moyens qui restent importants, dans un contexte de tension forte sur les budgets publics, vont permettre de continuer à entretenir la dynamique installée en 2011 en améliorant la rentabilité des projets. Dans le même temps, les efforts de maximisation de l'efficacité des fonds seront poursuivis.

Sur les déchets, à la suite du bilan des trois premières années du dispositif, certaines réorientations sont ainsi envisagées : renforcement des soutiens aux centres de tri, à la valorisation des déchets du BTP et des déchets organiques sur lesquels des progrès significatifs doivent encore être accomplis et adaptation de nos modalités de soutien aux plans et aux programmes de prévention et à la tarification incitative sur lesquels la généralisation est déjà engagée.

sur la comptabilité environnementale : base Carbone® pour les bilans d'émissions de gaz à effet de serre et l'information sur le contenu CO2 des prestations de transport, base affichage et outils de calcul pour l'affichage environnemental des produits de consommation

- en développant les connaissances sur des sujets précurseurs comme les changements d'affectation des sols ou les pratiques alimentaires pour mieux comprendre les conséquences environnementales des comportements, puis concevoir et évaluer les solutions que l'on peut y apporter

#### **4/ Favoriser l'émergence des innovations environnementales de demain**

- en intensifiant la dynamique en matière d'investissements d'avenir, 18 nouveaux projets étant en cours de décision et près de 60 projets étant soumis au Comité de pilotage des investissements d'avenir au cours du premier semestre 2012.